NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R28-2025-046

PUBLIÉ LE 25 MARS 2025

Sommaire

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2025-03-21-00007 - DELEGATION DE SIGNATURE GOURNAY AI 702 (2 pages) Page 3

R28-2025-03-21-00008 - DELEGATION DE SIGNATURE GOURNAY AI 703 (2 pages) Page 6

EPF Normandie

R28-2025-03-21-00007

DELEGATION DE SIGNATURE GOURNAY AI 702

Décision n° 1185 / 2025

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Anne FREGER-LENIERE

Le Directeur général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021
Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,
Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,
Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention d'Intervention signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la commune de GOURNAY EN BRAY en date du 20 décembre 2024, après décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 12 juillet 2024 et délibération du Conseil Municipal de la commune de GOURNAY EN BRAY du 27 novembre 2024.

Considérant le projet d'acte de vente établi par la SAS Amélie OBERT, Peggy CAMUS et Logan HAUTOT, notaires associés à GOURNAY EN BRAY (76220) 2 rue Legrand Baudu, avec le concours de Maître Fanny FARGES DUJARDIN, notaire associée à ROUEN, 30-32 rue aux Ours, assistant l'EPF de Normandie, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Anne FREGER-LENIERE, chargée d'opération foncière de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susmentionné, par lequel l'EPF Normandie procède à l'acquisition auprès de l'indivision NINA,

D'un immeuble d'habitation à rénover, sis à GOURNAY EN BRAY (76220) 146, rue de Ferrières, intérieur cour, comprenant des garages et pièces au rez-de-chaussée, et deux appartements situés au 1er et 2ème étage, dépendances, cadastré section AI numéro 702 pour une contenance de 1.169 m²,

Moyennant le prix de **CINQUANTE HUIT MILLE CINQ CENTS EUROS (58.500 Euros), auquel s'ajoute une commission d'agence d'un montant de 4.250 Euros TTC à la charge de l'acquéreur**, en valeur libre, qui sera réglé entre les mains de la SAS Amélie OBERT, Peggy CAMUS et Logan HAUTOT, notaires associés à GOURNAY EN BRAY (76220), 2 rue Legrand Baudu sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen le Signé le 21-03-2025
Le Directeur Général

Gilles GAL

Certified by yousign

Notifiée à Madame Anne FREGER LENIERE le Signé le 21-03-2025
Signature de l'intéressée :

Bon pour acceptation

Anne FREGER

Certified by yousign

EPF Normandie

R28-2025-03-21-00008

DELEGATION DE SIGNATURE GOURNAY AI 703

Décision n° 1186 / 2025

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Anne FREGER-LENIERE

Le Directeur général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,
Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,
Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention d'Intervention signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la commune de GOURNAY EN BRAY en date du 20 décembre 2024, après décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 12 juillet 2024 et délibération du Conseil Municipal de la commune de GOURNAY EN BRAY du 27 novembre 2024.

Considérant le projet d'acte de vente établi par la SAS Amélie OBERT, Peggy CAMUS et Logan HAUTOT, notaires associés à GOURNAY EN BRAY (76220) 2 rue Legrand Baudu, avec le concours de Maître Fanny FARGES DUJARDIN, notaire associée à ROUEN, 30-32 rue aux Ours, assistant l'EPF de Normandie, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Anne FREGER-LENIERE, chargée d'opération foncière de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susmentionné, par lequel l'EPF Normandie procède à l'acquisition auprès de l'indivision NINA-SKRUBEJ,

D'un immeuble d'habitation à rénover, sis à GOURNAY EN BRAY (76220), rue de Ferrières comprenant deux studios au rez-de-chaussée, deux appartements situés au 1er étage et un appartement situé au 2ème étage, cave, cadastré section AI numéro 703 pour une contenance de 79 m²,

Moyennant le prix de **CINQUANTE HUIT MILLE CINQ CENTS EUROS (58.500 Euros), auquel s'ajoute une commission d'agence d'un montant de 4.250 Euros TTC à la charge de l'acquéreur**, en valeur libre, qui sera réglé entre les mains de la SAS Amélie OBERT, Peggy CAMUS et Logan HAUTOT, notaires associés à GOURNAY EN BRAY (76220), 2 rue Legrand Baudu sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen le
Le Directeur Général

Signé le 21-03-2025

Gilles GAL

Certified by yousign

Notifiée à Madame Anne FREGER LENIERE le
Signature de l'intéressée :

Signé le 21-03-2025

Bon pour acceptation

Anne FREGER

Certified by yousign